

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE BEAUCE ET DU GATINAIS
53, faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS**

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Session ordinaire du 13 octobre 2016

Convocation en date du 4 octobre 2016

L'an deux mil seize,
Le treize octobre à dix-huit heures trente,
Le Comité de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Pierre Rouault d'Escrennes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUVARD.

Etaient présents : MM. Jean-Claude BOUVARD, Michel BALANÇON, Guy BARBIER, Jean-Claude BOUDIN, Anne-Jacques DE BOUVILLE, Mmes. Evelyne DENIAU, Nicole DESPREZ, M. Alain DI STÉFANO, Mme. Herveline GADET, MM. Marc GAUDET, Guy GRIVOT, Patrick GUÉRINET, Jean HUTTEAU, Jean-Louis JAVELOT, Gérard LEGRAND, Denis LENOBLE, Maurice LOZE, Didier MONCEAU, Mme. Stéphanie PALLU, MM. Francis PÉRON, Gilles RUFFIÉ, Mme. Caroline SERRE, MM. Jean-Pierre SIMONNET, Bernard TARRON, Christian TERTER, Daniel VERNEAU et Philippe VERNEAU

Avaient donné procuration : Mme. Sophie BISSONNIER à M. Daniel VERNEAU, Mme. Nathalie MATHURIN à M. Jean-Claude BOUDIN, Mme. Patricia MINEAU à M. Jean-Claude BOUVARD, Mme. Sylvie SCHNEIDER à M. Denis LENOBLE

Absents excusés : Mme. Karine MUNTSCH

Approbation du compte-rendu du 15 septembre 2016 :

Une observation a été formulée. Est, en effet, indiqué par erreur, Mme. Nathalie MATHURIN dans la liste des présents.

Délibération n°1 : Zone d'Activités Saint Eutrope et Giratoires sur RD2152 à Escrennes : Entretien des espaces verts : avenant n°1 + autorisation de relancer ce marché

Le conseil communautaire prend acte de la décision de l'entreprise GABRIEL de ne pas reconduire le marché en 2017 et autorise Monsieur le Président de la CCBG, ou un Vice-Président en cas d'absence, à signer l'avenant correspondant.

Compte-tenu de la nécessité d'entretenir les plantations réalisées, les élus décident de relancer une nouvelle consultation sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée et autorisent Monsieur le Président de la CCBG, ou un Vice-Président en cas d'absence, à effectuer les démarches correspondantes.

Délibération n°2 : Bâtiments scolaires et périscolaires : Marché 16BSP02 – lot n°8 (Electricité-Plomberie) : avenant n°1

L'assemblée délibérante approuve l'avenant n° 1 au marché n° 16BSP02 - lot n°8 passé avec l'entreprise SIMON qui prévoit la modification des VMC en diminuant le volume d'air extrait dans la salle de motricité de Givraines et le restaurant scolaire de Mareau-aux-Bois.

La signature de cet avenant entraîne une moins-value de 1 521,00 € HT de la tranche ferme.

Monsieur le Président de la CCBG, ou un Vice-Président en cas d'absence, est autorisé à signer l'avenant correspondant ainsi que l'ensemble des pièces relatives à cette opération.

Délibération n°3 : Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS) Givraines Yèvre

Monsieur le Président de la CCBG, ou un Vice-Président, est autorisé à signer, avec le SIIS Givraines Yèvre, la convention de mise à disposition d'un agent de la CCBG à hauteur de 0,30 équivalent temps plein pour assurer la direction de la garderie périscolaire.

Délibération n°4 : Prorogation de la convention de prestation de services entre la CCBG et la commune de Dadonville relative à la mise à disposition du Conseiller de prévention

Le Conseil Communautaire approuve la prorogation d'un an (jusqu'au 31 décembre 2017) de la convention de prestation de services entre la CCBG et la commune de Dadonville relative à la mise à disposition du Conseiller de prévention. Monsieur le Président de la CCBG, ou un Vice-Président en cas d'absence ou empêchement, est autorisé à signer l'avenant correspondant.

Délibération n°5 : Admissions en non-valeur – Budget Annexe d'Assainissement

L'assemblée délibérante décide la mise en non-valeur de titres irrécouvrables pour un montant de 60,43 €. Cette dépense se voit inscrite à l'article 6541 du Budget Annexe d'Assainissement 2016.

Délibération n°6 : Adhésion des Communautés de Communes de Château-Renard et du Val Drouette à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France.

Le Conseil communautaire donne un avis favorable à l'adhésion des Communautés de Communes de Château-Renard et du Val Drouette à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Délibération n°7 : Modification des statuts de la CCBG (Compétence Assainissement Non Collectif).

Le Conseil communautaire approuve la modification des statuts de la CCBG relative l'exercice de la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif » en tant que compétence facultative et non plus optionnelle à compter du 1er janvier 2017.

Les conseils municipaux des communes membres de la CCBG sont invités à délibérer sur ce point.

Monsieur le Président de la CCBG, ou un Vice-Président en cas d'absence, est autorisé à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette opération.

Délibération n°8 : Modification des statuts du Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Les élus acceptent la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- Article 1 : mise à jour des EPCI membres du Pays et anticipation des fusions.

- Article 1bis : retrait des Syndicats sans fiscalité propre, conformément à l'article L5741-1 du CGCT, modifié par la loi n°2015-991 du 07/08/2015, article 48.

Article 4 : changement de rédaction pour la représentation des EPCI, pour éviter tout bouleversement ; le nombre et le nom des délégués ne changent pas, avec anticipation de la fusion de Communautés de communes et de l'adhésion de la Commune Nouvelle à un EPCI.

Article 16 : changement d'intitulé pour le Conseil des communes qui devient la Conférence des Maires et qui se trouve intégrée aux statuts.

Article 17 : intégration du Conseil de développement Territorial dans les statuts.

Article 21 : ajout. « *Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il se sera fait application des dispositions du CGCT. L'organisation interne du Syndicat de Pays est précisée dans son Règlement intérieur, adopté conformément aux articles L.5711-1 et suivants* ».

Fusion des trois communautés de communes : Désignation des représentants de la CCBG au sein des différents groupes de travail

Bâtiments scolaires et périscolaires

- M. Patrick GUÉRINET
- M. Michel BALANÇON
- M. Jean-Louis JAVELOT
- M. Gilles RUFFIÉ
- Mme. Stéphanie PALLU

- Agent : M. Anthony BROSSE

Voirie et équipements sportifs

- M. Francis PÉRON
- M. Jean HUTTEAU
- M. Didier MONCEAU

- M. Philippe VERNEAU
- M. Guy GRIVOT

- Agent : M. James BRUNEAU

Action sociale, logement et habitat

- M. Jean-Claude BOUDIN
- M. Patrick GUÉRINET
- M. Francis PÉRON
- Mme. Dominique COTONNEC

- Agent : Mme. Amélie ALVAREZ

Développement économique

- M. Francis PÉRON
- M. Marc GAUDET
- M. Daniel VERNEAU
- M. Denis LENOBLE
- M. Gérard LEGRAND

- Agent : M. James BRUNEAU

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19h30.

**A NOTER : La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu
jeudi 17 novembre 2016 à 18h30 à la salle Moïse Robillard de Mareau-aux-Bois.**

Le Président,


Jean-Claude BOUVARD

